

**Date de la convocation :** 26 mars 2021

**Date d'affichage :** 14 avril 2021

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BEAUCHÉ, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-Charles BEAUCHÉ, Monsieur Sébastien CAHARD, Madame Sonia HENRY, Madame Nicole BURNEL, Madame Sandrine CONGIA, Monsieur Laurent HERKOUS, Monsieur Romain CALZA, Madame Ludivine KERFOURN, Madame Noëlie LEBRUN, Monsieur Christophe LETELLIER, Monsieur BACHELET Bruno et Monsieur Philippe YVON formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :** Madame Magali HAROU, Monsieur Alain VALOIS et Monsieur Vincent PAVIE

**A été nommé secrétaire :** Monsieur CALZA Romain

---

**DÉLIBÉRATION 2021/06 : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE  
ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU  
RESULTAT**

Sous la présidence de Madame BURNEL Nicole conseillère municipale doyenne d'âge, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 du budget ASSAINISSEMENT 2020 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT : un excédent d'exploitation cumulé de + **1 742.21 €**

INVESTISSEMENT : un déficit d'exploitation cumulé de - **722.75 €**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de la section de fonctionnement comme suit :

-Virement de 722.75 € en recettes d'investissement du budget 2021 (c/1068)

-Affectation de 1 019.46 € en recettes de fonctionnement du budget 2021 (c/002)

Hors de la présence de Monsieur Jean-Charles BEAUCHÉ, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget ASSAINISSEMENT 2020.

---

## **DÉLIBÉRATION 2021/07 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 et considérant que le compte de gestion de l'assainissement collectif est identique au compte administratif 2020, le Conseil Municipal :

-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

---

## **DÉLIBÉRATION 2021/08 : DELIBERATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2021 « Assainissement collectif », équilibré en dépenses et en recettes, préparé par la commission des finances et qui s'établit comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 19 459.46€  
Recettes : 19 459.46€

Investissement : Dépenses : 14 342.74€  
Recettes : 14 342.74€

---

## **DÉLIBÉRATION 2021/09 : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT**

Sous la présidence de Madame BURNEL Nicole, conseillère municipale doyenne d'âge, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 du budget COMMUNE 2020 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT : un excédent d'exploitation cumulé de + 237 902.75 €  
INVESTISSEMENT : un déficit d'exploitation cumulé de - 17 484.07 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de la section de fonctionnement comme suit :

-Virement de 17 484.07 € en recettes d'investissement du budget 2020 (c/1068)

-Affectation de 220 418.68 € en recettes de fonctionnement du budget 2020 (c/002)

Hors de la présence de Monsieur Jean-Charles BEAUCHÉ, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget COMMUNE 2020.

## DÉLIBÉRATION 2021/10 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 et considérant que le compte de gestion de la Commune est identique au compte administratif 2020, le Conseil Municipal :

-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

---

## DÉLIBÉRATION 2021/11 : APPROBATION PART REVERSEMENT SALAIRE DU BUDGET ANNEXE AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose que la nomenclature M49 concernant l'assainissement collectif oblige les communes gérant un service public de ce type à reverser la part des salaires consacrée audit service du budget annexe vers le budget principal.

L'employé communale de la commune est concerné par le reversement

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'effectuer un reversement de **1 000€** du budget « assainissement collectif » (mandat à l'article 658) vers le budget principal de la commune (titre à l'article 758)

---

## DÉLIBÉRATION 2021/12 : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Sur proposition de la commission des finances, il est proposé d'augmenter les taux des taxes d'imposition directes de 2%

Libellés	Bases notifiées	Taux	Résultat produit
Taux de taxe foncier bâti	356 200	24.62	87 706
Taux taxe foncier non bâti	80 900	6.57	5 314
Taux de CFE	12 100	6.89	833
<b>RESULTAT</b>			<b>93 854</b>
- Coefficient correcteur (58 677)			<b>35 177</b>

L'ensemble du conseil municipal accepte cette proposition.

## DÉLIBÉRATION 2021/13 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après examen des demandes reçues en mairie, le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 3 566€

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2021</b>
Coopérative scolaire	500
La Stéphanoise TT	200
L'amicale Stéphanoise	500
APE	500
Les Amis des Monuments et sites de l'Eure	36
Foyer rural du Lieuvain	100
Les Restos du Cœur	400
Judo club de Lieurey	60
Tennis Club du Lieuvain	40
Secours catholique	400
La Croix-Rouge unité locale de Pont-Audemer	200
Saint Philbert A.C	20
Cfaie Centre de Formation d'Apprentis val de reuil	70
École de musique Montfort	60
Confrérie de charitons de ST Martin St Firmin	50
La Française Risloise	60
MFR Vimoutiers	70
Par-Tage asso CFA Horticoles	70
CFA Bâtiment Rouen	70
Amicale des sapeurs-pompiers Lieurey	100
Vie & espoir	30
AFSEP asso sclérosés en plaques	30
<b>Total</b>	<b>3 566€</b>

## **DÉLIBÉRATION 2021/14 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2021, équilibré en dépenses et en recettes, préparé par la commission des finances et qui s'établit comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 461 110.02€  
Recettes : 461 110.02€

Investissement : Dépenses : 357 748.92€  
Recettes : 357 748.92€

---

## **DÉLIBÉRATION 2021/15 : PRÊT POUR L'ACHAT DU TERRAIN MARIDORT**

Monsieur le Maire présente les propositions de prêt pour l'achat du terrain :  
Crédit agricole : 140 000€ sur 20 ans taux fixe de 1.03% coût de l'emprunt 15 094.40€  
Commission : 150€

La banque postale : 140 000€ sur 20 ans taux fixe de 0.90% coût de l'emprunt 13 152.70€  
Commission : 200€

L'ensemble des membres

### **DÉCIDE**

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A  
Montant du contrat du prêt : 140 000€

Durée du contrat de prêt : 20ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

#### **Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2041**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant : 140 000,00EUR  
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 07/06/2021, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,90%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement: constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

## Commission

Commission d'engagement : 200,00 EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

---

### **DÉLIBÉRATION 2021/16 : ACHAT DU TERRAIN ABRIBUS**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil l'achat de la parcelle ZB42 d'une superficie de 1 246 m<sup>2</sup> actuellement pour un montant estimé à environ 20 000€

Les membres du conseil acceptent cette proposition.

Autorisent le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à faire des demandes de prêts et signer tous les documents nécessaires pour l'achat de la parcelle.

---

### **DÉLIBÉRATION 2021/17 : DEVIS GOUTTIÈRES ÉGLISE**

Monsieur le Maire présente les trois devis reçus :

- L'entreprise MARIE Frédéric couverture d'un montant de 1 909.20€
- L'entreprise BILLARD Anthony d'un montant de 2 036.32€
- Charpente couverture-menuiserie C. AMOURS d'un montant de 2 436.00€

L'ensemble des membres du conseil municipal opte pour l'entreprise Marie Frédéric d'un montant de **1 909.20€**

---

### **DÉLIBÉRATION 2021/18 : DEVIS MONUMENT DU MAQUIS**

Monsieur le Maire présente les devis reçus :

- L'entreprise ORVAIN d'un montant de 6 132.06€
- L'entreprise SEGRESTAIN d'un montant de 1 740.00€

L'ensemble des membres du conseil municipal acceptent ces devis

## DÉLIBÉRATION 2021/19 : TITULARISATION DE L'AGENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire propose de titulariser l'agent technique Mme LECUYER Marine recrutée en juillet 2018.

À compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 elle sera stagiaire pendant un an, à la fin de cette période elle devra effectuer son stage d'intégration.

L'ensemble du conseil municipal accepte cette proposition.

---

### Questions diverses

- Monsieur le Maire informe les conseillers de la venue de la Sénatrice Madame PLUCHET le vendredi 16 avril 2021 à 15h00 à la Mairie
  
- Monsieur CALZA nous présente un compte-rendu de la réunion au syndicat d'eau, il informe que des travaux sont prévus en 2023 rue de la Criblerie.
  
- Monsieur YVON demande s'il serait possible d'installer un panneau de limitation à 70km/h sur la route Pont-Audemer / Saint Georges sur la zone où il y a des habitations.
  
-